



ASSURANCE COLLECTIVE

Ce que vous devriez savoir avant d'acheter
des orthèses sur mesure



Si on vous a prescrit des orthèses, les renseignements suivants vous aideront à faire un bon achat. Il est important de poser des questions et de bien vous renseigner tout au long du processus, afin d'obtenir les orthèses sur mesure qui vous conviennent.



QUI EST AUTORISÉ À PRESCRIRE DES ORTHÈSES?

Les orthèses plantaires sur mesure sont prescrites par certains professionnels de la santé, dont les médecins, les podiatres et les chiropodistes. Ce sont eux qui déterminent si le port d'orthèses est indiqué dans votre cas.

De nombreux fournisseurs offrent des orthèses. Dans toutes les provinces canadiennes, sauf au Québec, les podiatres, les chiropodistes, les podo-orthésistes, et les orthésistes sont reconnu comme étant des spécialistes des soins des pieds.

Au Québec, les fournisseurs autorisés sont les orthésistes et les orthésistes-prothésistes travaillant dans un laboratoire accrédité par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Les professionnels précités, qui prescrivent ou qui fournissent des orthèses, sont agréés et régis par des organismes provinciaux ou fédéraux, et leur travail est assujéti à certaines normes. En outre, ils sont tenus de respecter le Code de déontologie de l'organisme auquel ils appartiennent. Votre protection est ainsi assurée.

EN QUOI CONSISTE L'ÉVALUATION?

Si on vous a prescrit des orthèses, vous devrez consulter l'un des types de fournisseurs précités pour obtenir une évaluation.

Le fournisseur effectuera une évaluation approfondie afin de s'assurer qu'il vous faut des orthèses et qu'elles seront bien confectionnées. Le fournisseur des orthèses devrait procéder de la manière suivante.

Examen des antécédents médicaux : Le fournisseur passera en revue vos antécédents médicaux, vos symptômes et vos blessures antérieures, et les consignera dans un dossier. Il tiendra compte de votre style de vie (votre profession et vos activités) et du type de chaussures que vous portez ou que vous avez portées dans le passé (taille, style, usure et forme).

Examen : Le fournisseur effectuera une évaluation directe des membres inférieurs, y compris la structure, l'alignement, la force, l'amplitude des mouvements et l'état des tissus mous des pieds, et notera la présence de toute anomalie.

Analyse de la démarche : Le fournisseur vous observera marcher afin d'établir s'il y a une compensation ou des anomalies. Il vérifiera par exemple si vous ménagez une jambe par rapport à l'autre.

Évaluation : Le fournisseur déterminera les traitements appropriés et vous expliquera comment ces traitements répondront à vos besoins particuliers.

Moulage : En faisant un moule de votre pied, on s'assure que votre orthèse en reproduira fidèlement la forme. On ne peut fabriquer une orthèse sur mesure sans un bon moule. Il existe plusieurs techniques de moulage : la prise d'empreintes dans la mousse, la pantoufle moulée avec plâtre de Paris, la numérisation par contact et le balayage au laser.

- La prise d'empreintes à l'encre ou l'utilisation de semelles toutes faites d'après la peinture de vos chaussures ne sont pas des méthodes de moulage et ne permettent pas la fabrication d'orthèses sur mesure.

Fabrication : Pour que vous ayez droit à un remboursement au titre de votre régime d'avantages sociaux, il faut que l'orthèse soit entièrement fabriquée sur mesure à partir du moule de votre pied. Il s'écoulera au moins une semaine entre l'évaluation initiale et les séances d'ajustement.

Certains fournisseurs offrent des orthèses plantaires à ajustement optimal (*best fit*). Il s'agit de semelles préfabriquées qui correspondent le plus possible au moule de votre pied, mais le moule ne sert d'aucune façon à la fabrication de l'orthèse. Ces orthèses ne sont pas faites sur mesure; elles ne sont donc pas couvertes par votre régime.

Les orthèses qui ne sont pas fabriquées expressément en fonction de vos besoins peuvent provoquer des douleurs en sollicitant trop vos muscles, vos os et vos articulations.

Livraison : Les orthèses sur mesure doivent être ajustées en fonction de vos pieds et de vos chaussures. Le fournisseur devrait évaluer votre façon de marcher avec les orthèses. Il devrait aussi vous proposer une consultation de suivi dans les 2 à 6 semaines suivant la livraison des orthèses.



Information : Le fournisseur devrait vous indiquer comment vous habituer à vos nouvelles orthèses, combien de temps elles dureront et comment elles devraient s'insérer dans vos chaussures. Il devrait aussi vous dire comment détecter un fonctionnement inadéquat des orthèses et vous inciter à le consulter en cas de difficulté.

ATTENTION – FACTEURS IMPORTANTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- Le fournisseur devrait être en mesure de modifier vos orthèses.
- Pensez-y bien avant d'acheter des orthèses offertes dans des salons commerciaux, des présentations à domicile ou des expositions. Si les orthèses ne conviennent pas à vos besoins, il vous sera difficile de les retourner. Comme elles ne sont probablement pas fabriquées sur mesure, elles ne sont pas admissibles à un remboursement au titre de la garantie.
- Pensez-y bien avant d'acheter des orthèses dans un stand ou un comptoir installé dans un centre commercial, dans un magasin à rayons ou par Internet, pour les mêmes raisons.
- Méfiez-vous des gens qui se présentent chez vous ou qui font du démarchage auprès de groupes d'employés ou de membres d'une même famille sans effectuer d'évaluation adéquate.
- Les codes de déontologie des organismes auxquels appartiennent les fournisseurs dûment autorisés interdisent les offres de type « deux pour le prix d'un » ou « cadeau avec achat ». Certains fournisseurs se servent de ces offres pour gonfler le prix de leurs produits.
- Méfiez-vous des fournisseurs qui sont incapables de répondre à vos questions ou qui vous donnent des réponses vagues ou ambiguës.
- Doutez des fournisseurs qui vous incitent fortement à consulter le médecin qu'ils vous recommandent au lieu de votre médecin de famille.
- Ne vous fiez pas aux fournisseurs qui suggèrent que tous les membres de votre famille pourraient utiliser des orthèses sans qu'ils les aient examinés ou évalués individuellement.
- Les enfants de moins de 5 ans ont rarement besoin d'orthèses sur mesure. Les blessures à l'ossature ou aux tissus mous qui rendent nécessaire le port d'orthèses se produisent habituellement plus tard. Si l'enfant a besoin d'orthèses, elles doivent être prescrites par un médecin ou un pédiatre.
- Les personnes qui prescrivent ou qui fournissent des orthèses devraient détenir l'un des titres suivants.

Dans toutes les provinces canadiennes, sauf au Québec

- Médecin – M.D.
- Podiatre – D.P.M.
- Chiropodiste – D.Ch. ou D. Pod. M
- Podo-orthésiste – C.Ped. (C). ou C Ped (MC)
- Orthésiste – CO (C) ou CPO (C)

Au Québec

- Orthésiste du pied ou orthésiste-prothésiste, membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et travaillant dans un laboratoire accrédité par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec – T.P. Podiatre – D.P.M.

- Consultez votre brochure d'assurance collective pour savoir quels fournisseurs offrent des services remboursables au titre de votre régime.
- Si vous vous sentez obligé d'acheter d'autres produits ou si les pratiques commerciales du fournisseur vous mettent mal à l'aise, songez à consulter quelqu'un d'autre.
- Ne laissez jamais un formulaire de demande de règlement signé au fournisseur. Vous êtes responsable de votre demande de règlement, et la seule façon de vous assurer qu'elle contient des renseignements exacts est de l'envoyer vous-même.

Veuillez noter que certains des exemples qui précèdent pourraient ne pas s'appliquer à votre régime d'avantages sociaux. **Consultez la description de votre régime pour obtenir des précisions.**



Les produits de l'Assurance collective sont offerts par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2017. Tous droits réservés. Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.